



Forum européen des sports 2008

Biarritz, 26-27 Novembre 2008

Le sport et les loisirs actifs : un dialogue social nécessaire

INTRODUCTION

Le sport et les loisirs actifs représentent un secteur en plein essor dans les Etats Membres de l'Union européenne. La Déclaration de Nice en l'an 2000 a reconnu, pour la première fois, les spécificités du sport et a souligné le fait qu'une des principales caractéristiques de ce secteur était le fort taux de mobilité de ses salariés (7% contre 3% en moyenne). Dans le respect d'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, les salariés du sport et des loisirs actifs circulent librement au sein de l'Union mais ils doivent également retrouver les mêmes droits et les mêmes garanties dans chaque pays européen. C'est le dialogue social européen qui peut identifier et répertorier ces droits et garanties.

A cet effet, et avec le soutien de la Commission européenne, EASE (*European Association of Sport Employers* – Association européenne des employeurs du sport) et UNI-Europa/EURO-MEI (salariés) se sont mutuellement reconnus, en Février 2008 à Arnhem aux Pays-Bas, comme partenaires sociaux européens pour le secteur du sport lors de la conférence finale du projet dénommé RBT « Row the BoAT » – « Ramons ensemble » – *Identifier les partenaires sociaux dans le secteur du sport*. Cette reconnaissance mutuelle a permis le coup d'envoi d'une nouvelle phase dans le développement du dialogue social européen pour le secteur du sport, confortée par le Livre Blanc sur le Sport de la Commission européenne adopté en juillet 2007.

I - LE LIVRE BLANC SUR LE SPORT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

La mesure 53 du plan d'action « Pierre de Coubertin » du Livre Blanc réaffirme ce soutien au travail des partenaires sociaux :

« (53) La Commission encourage et approuve tous les efforts visant à instaurer des comités de dialogue social européen dans le secteur du sport. Elle continuera de soutenir tant les employeurs que les salariés et poursuivra son dialogue ouvert avec toutes les organisations sportives sur cette question. »

Dialoguer oui, mais dans quel cadre ?

II - LE CADRE DU DIALOGUE SOCIAL EUROPEEN DANS LE SECTEUR DU SPORT ET DES LOISIRS ACTIFS

1 - Le cadre légal

L'Article 138 du traité CE prévoit la consultation des partenaires sociaux au niveau communautaire sur tout l'éventail des questions relatives à l'emploi et aux affaires sociales. Le dialogue au niveau communautaire entre syndicats et organisations d'employeurs peut conduire à des relations contractuelles, y compris à des accords (Article 139).

Le dialogue social sectoriel se met peu à peu en place. Il représente un niveau d'intervention efficace sur les questions relatives à l'emploi, à l'organisation du travail et à l'amélioration des conditions de travail, puisqu'il est proche des réalités du terrain et capable d'anticiper les changements.

Au niveau sectoriel, les partenaires sociaux présentent conjointement auprès de la Commission européenne une demande de constitution d'un Comité de Dialogue Social. Pour ce faire, les organisations européennes représentant les employeurs et les travailleurs doivent répondre aux critères suivants:

- appartenir à des secteurs ou catégories spécifiques et être organisées au niveau européen (existence au niveau européen),
- être composées d'organisations elles-mêmes reconnues comme faisant partie intégrante des structures des partenaires sociaux des Etats membres, avoir la capacité de négocier des accords et être représentatives dans plusieurs Etats membres (être composées d'organisations nationales ayant le statut de partenaires sociaux dans leur pays),
- disposer de structures adéquates leur permettant de participer de manière efficace au processus de consultation (avoir un minimum de capacités administratives).

Je me dois de souligner le rôle moteur que peuvent ainsi avoir les Comités Olympiques Européens dans l'identification de ces organisations nationales d'employeurs.

2 - Les partenaires sociaux européens du secteur du sport et des loisirs actifs

Au niveau employeurs, EASE est une organisation européenne à but non lucratif basée en France. C'est une association indépendante d'organisations nationales et européenne d'employeurs, dont l'objectif est de promouvoir le dialogue social. Créée en 2003, EASE est composée de 7 membres : 6 organisations nationales d'employeurs en provenance de 5 pays européens différents, et 1 organisation européenne.

Les finalités de EASE sont :

- étudier et défendre les droits et les intérêts moraux et matériels de ses membres,
- coopérer afin d'assurer le développement harmonieux du secteur,
- participer au comité du dialogue social sport au niveau européen,
- négocier à l'échelon européen au nom des employeurs du secteur du sport et des loisirs actifs.

Le sport et les loisirs actifs sont un tout même si des sous-secteurs sont identifiés. Le fonctionnement de EASE s'appuie donc sur 3 commissions afin d'englober les intérêts spécifiques des sous-secteurs : sport professionnel, sport associatif et loisirs actifs.

EURO-MEI représente des syndicats de salariés dans les domaines du sport et de la diffusion, du spectacle vivant, de la production filmographique et télévisuelle, et des arts. EURO-MEI a

des syndicats affiliés dans le secteur du sport en Espagne, en France, en Suède, en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Autriche.

Ces deux représentativités doivent s'étoffer pour répondre pleinement aux critères de la Commission européenne en matière de représentativité.

3 - La structuration du Comité de Dialogue Social Sectoriel Sport

EASE et EURO-MEI travaillent pour obtenir de la Commission européenne la reconnaissance d'un Comité de Dialogue Social Sectoriel pour l'ensemble de leur secteur ainsi que la mise en place des sous-comités suivants, permettant de traiter des problématiques spécifiques des sous-secteurs : sport associatif, sport professionnel et loisirs actifs (qui rassemblent le fitness et les loisirs de plein air). Il est important de souligner que de nombreuses passerelles existent entre ces différents sous-secteurs en termes de mobilité et d'emploi.

III - QU'AVONS-NOUS FAIT JUSQU'A MAINTENANT & QUE FAISONS-NOUS ?

1 - Reconnaissance mutuelle (projet RBT)

Comme je l'ai déjà mentionné, EASE et EURO-MEI se sont mutuellement reconnus comme partenaires sociaux européens pour le secteur du sport.

Les réunions organisées dans le cadre du projet RBT ont permis à EASE et EURO-MEI d'identifier des thèmes clés qui seront abordés au niveau européen. Ils se sont mis d'accord sur le fait de commencer à discuter de thèmes pour lesquels un consensus peut être facilement atteint. Ces thèmes, qui pourront être ensuite repris par le Comité de Dialogue Social Sectoriel sport, sont :

- Les minima requis pour un contrat de travail
- La santé et la sécurité
- L'éducation et la formation professionnelle

2 - Le soutien de la Commission européenne : le projet CC (« Vers un dialogue social européen dans le secteur du sport »)

La Commission européenne a concrètement reconnu le travail accompli en identifiant un soutien financier dans une ligne budgétaire de la DG Emploi pour une deuxième phase de ce dialogue social : le projet CC (Contenu et Contact).

Le projet CC a pour but d'assurer un pont entre le projet RBT, processus d'identification des partenaires sociaux, et la mise en place du Comité de Dialogue Social Sectoriel du secteur du sport dans son ensemble, incluant ses sous-secteurs : sport associatif, loisirs actifs et sport professionnel, ce-dernier respectant les initiatives spécifiques du football.

Tout en développant les activités du projet, EASE et EURO-MEI s'efforcent d'augmenter leur représentativité dans les pays de l'Union européenne.

Résumé du projet

Durée : 1 an - du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Chef de projet : EURO-MEI

Partenaire associé au management : EASE

Partenaire stratégique : Bureau de liaison du sport

La phase principale du projet s'articulera autour de trois réunions :

- deux conférences thématiques de deux jours afin de collecter et d'examiner des documents sur des thèmes précis
- et une réunion de dialogue social informel.

Conférence sur les relations contractuelles de travail dans le secteur du sport – 8 & 9 décembre 2008, Londres

La première conférence de deux jours aura pour thème le recensement des pratiques en place dans le secteur du sport (par exemple, le CDD pour le sport professionnel). Les discussions seront amorcées par la présentation de deux études. Les contrats pour les travailleurs du sport autres que les joueurs professionnels seront spécifiquement abordés.

Conférence sur la santé et la sécurité dans le secteur du sport – 1 & 2 avril 2009, Lisbonne

La seconde conférence de deux jours portera sur la santé et la sécurité dans le secteur du sport de manière générale. Les discussions seront amorcées par la présentation d'une étude et aborderont des questions liées à la santé, à la sécurité et au bien-être des travailleurs dans le secteur du sport.

Réunion de dialogue social informel – 27 mai 2009, Bruxelles

Figureront à l'ordre du jour de la réunion de dialogue social informel des thèmes comme la structuration du futur Comité de Dialogue Social Sectoriel européen, le règlement intérieur, les questions à traiter au niveau européen, les initiatives d'autres disciplines sportives (comme le football professionnel, EU Athletes et le cyclisme professionnel). La réunion sera un lieu de discussions et d'échanges d'informations entre partenaires sociaux nationaux du secteur du sport.

Résultats

Les résultats du projet incluront les comptes rendus des deux conférences de deux jours et de la réunion de dialogue social informel ainsi que les résultats des études réalisées. Concrètement, les partenaires du projet veulent aboutir aux résultats suivants lors de ces réunions :

- Rédiger une liste des clauses contractuelles de base pour les travailleurs du sport en général, accompagnée en annexe d'une liste succincte de clauses spécifiques de base pour les sportifs professionnels ;
- Rédiger un compendium des bonnes (et mauvaises) pratiques en matière de santé et de sécurité dans le secteur du sport, en parallèle aux mesures mises en place de lutte contre le dopage.
- Rédiger une liste des thèmes à inscrire à l'ordre du jour des réunions du Comité de Dialogue Social Sectoriel européen pour le secteur du sport au cours des années à venir.

3 - L'implication de EASE dans les projets portant sur le Cadre Européen des Certifications Professionnelles (CECP / EQF) dans le secteur du sport et des loisirs actifs

Avant qu'un Comité de Dialogue Social Sectoriel sport soit établi formellement, des questions clés appellent une réponse coordonnée de la part des employeurs, si nous souhaitons influencer et mettre en œuvre les préconisations de l'Union européenne dans le cadre de sa réforme de l'éducation et de la formation en Europe. Nous sommes impliqués dans 2 projets portant sur le Cadre Européen des Certifications Professionnelles qui offrent l'opportunité à nos membres de jouer un rôle déterminant dans ce processus.

Ces réunions, organisées dans le cadre des projets EQF, représentent des moments importants pour consolider cette vision globale du secteur du sport et des loisirs actifs et ainsi préfigurer les sous-comités du CDSS.

IV – LE CHALLENGE DE LA REPRESENTATIVITE

La difficulté à laquelle EASE est confrontée en matière de représentativité est le faible nombre d'organisations nationales d'employeurs en Europe. Les employeurs du sport sont, le plus souvent, des associations ou de petites entreprises avec peu de salariés, et ne sont pas affiliés à des organisations représentant les employeurs. Dans les pays où ces **organisations nationales d'employeurs existent, elles ne sont pas toujours assez "mûres" pour envisager un nouveau niveau de négociation.**

Pourtant, comme on l'a vu, la création de syndicats d'employeurs au niveau national accompagne une professionnalisation efficace et encourage le dialogue autour des spécificités du sport avec les pouvoirs publics.

Fort des expériences françaises et hollandaises où les Comités Nationaux Olympiques respectifs ont soutenu la création d'un syndicat d'employeurs propre au mouvement sportif, le soutien du mouvement sportif européen apparaît comme indispensable.

Les Comités Olympiques Européens (COE) peuvent représenter un véritable relais auprès des institutions sportives dans les pays où le Comité National Olympique joue un rôle clé dans l'organisation du sport et pourrait, par conséquent, impulser la création d'organisations d'employeurs représentatives.

De plus, **l'ENGSO**, organisation non gouvernementale, qui rassemble des Confédérations Nationales des Sports mais aussi des Comités Nationaux Olympiques européens, représente également un allié pour EASE, dans sa démarche visant à communiquer sur ses missions et objectifs.

Egalement, les **Fédérations Européennes** de telle ou telle discipline peuvent transmettre notre message et à cet égard, EASE interviendra début Décembre lors de la réunion annuelle de la Fédération Européenne de Rugby.

CONCLUSION

En conclusion, avons-nous des chances d'aboutir ? La réponse est OUI.

- OUI, dès lors que nous avons identifié **notre principal challenge qui est celui de la représentativité.**
- OUI, dès lors que pour le résoudre nous pourrions compter sur **le soutien des Comités Olympiques Européens.**

- OUI, car tous les membres se rassemblent autour de la promotion d'une même valeur : **l'identité du secteur du sport et des loisirs actifs**. Cette vision partagée par l'ensemble des membres donne une dimension identitaire à EASE qui constitue sa force majeure. Cette vision n'exclut pas **la prise en compte des sous-secteurs**. En effet, le sport, d'une part, et les loisirs actifs, d'autre part, sont différents sous certains aspects tout en étant complémentaires.
- OUI, car **un processus de parrainage se développe entre les membres de EASE**. La volonté d'apprendre les uns des autres, d'échanger les expériences en matière de dialogue social constitue un moteur pour EASE.
- OUI, car **la Commission européenne réserve un accueil favorable aux initiatives de EASE**. D'ailleurs, **la reconnaissance officielle par la Commission de la représentativité de EASE** constituerait une opportunité majeure pour son développement. Une telle reconnaissance permettrait à EASE de devenir un partenaire social légitime sur la scène européenne.

Le dialogue social est perçu par toutes les parties prenantes comme le facteur clé de professionnalisation du secteur. Le secteur du sport et des loisirs actifs doit être reconnu au niveau européen comme un secteur important qui a le potentiel pour contribuer, de manière significative, à la création d'emplois, au développement économique, à la cohésion sociale, à l'éducation et à la santé. Une implication accrue des partenaires sociaux, aux côtés des institutions traditionnelles du mouvement sportif et des gouvernements, apparaît comme une opportunité majeure pour obtenir cette reconnaissance.